

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	061	4
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCACTION 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 5 décembre 2024	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	<u>Absents représentés</u> : MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
PRÉSENTS : 19	<u>Absent excusé</u> : M. PICARD
VOTANTS : 21	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION POUR LE GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAUX

Monsieur LEHMANN, Maire-adjoint chargé du développement urbain, économique et numérique expose à l'assemblée que la municipalité a décidé la construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse DAUDET situé chemin des Louveteaux, en face des écoles maternelle et élémentaire Alphonse DAUDET.

Ce restaurant scolaire sera un bâtiment moderne et fonctionnel, conçu pour accueillir 500 enfants. Le bâtiment, d'une superficie totale de 613,6 m², sera construit en ossature bois avec une isolation en matériaux naturels, et une toiture en bac acier. Il comprendra des espaces distincts pour les maternelles et les élémentaires, avec une salle à manger pour chaque groupe, un self-service pour les élémentaires, et des zones de préparation et de réchauffage des repas. Les locaux techniques incluront une buanderie, des vestiaires, des sanitaires, et des espaces de stockage réfrigéré et sec. Le bâtiment sera à énergie positive, équipé de panneaux photovoltaïques, et respectera les normes environnementales RT 2012. Les aménagements extérieurs incluront des cheminements sécurisés pour les enfants, des espaces verts, et un local poubelles en extérieur. L'ensemble du projet vise à offrir un environnement agréable, sécurisé et durable pour les repas des enfants.

Un permis de construire et une autorisation de travaux pour un établissement recevant du public doivent être déposés avant de commencer les travaux. Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer lesdites demandes d'autorisation.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 421-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 28 novembre 2024 et de la commission des finances et des affaires administratives, le 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser le Maire à déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour les travaux de construction d'espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse DAUDET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour cet établissement recevant du public dans le cadre desdits travaux,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/12/24
et de la publication le : 17/12/24
Le Maire



Edouard MATT

**Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly**

Edouard MATT